



Charte de Respect des Droits Humains

Préambule

En tant qu'entreprise responsable, nous nous engageons à respecter et promouvoir les droits humains fondamentaux dans toutes nos opérations, que ce soit au sein de notre organisation ou dans nos relations commerciales avec nos partenaires, fournisseurs et sous-traitants. Le respect des droits humains est une valeur fondamentale qui guide nos actions et nos décisions.

Cette charte a pour objectif de formaliser nos engagements en matière de droits humains et d'encourager nos partenaires commerciaux à adopter des pratiques respectueuses des droits et de la dignité de chaque individu, dans le cadre de notre collaboration mutuelle.

1. Engagement envers les Droits Fondamentaux

Nous reconnaissons et respectons les droits humains tels qu'ils sont définis par les normes internationales, y compris la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ainsi que les lois et règlements locaux de chaque pays où nous opérons. Nous nous engageons à ne pas enfreindre les droits de l'homme et à protéger la dignité de chaque individu.

2. Lutte contre la Discrimination

Nous interdisons toute forme de discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'orientation sexuelle, le handicap, l'âge, l'origine ethnique ou sociale, ou toute autre caractéristique personnelle. Nous nous engageons à favoriser la diversité et à promouvoir l'inclusion dans toutes les facettes de nos activités, en veillant à offrir des opportunités égales à tous les individus.

3. Respect de la Liberté d'Association et des Droits Syndicaux

Nous soutenons la liberté d'association et le droit des travailleurs de se syndiquer et de négocier collectivement. Nous nous engageons à permettre à

nos employés et à ceux de nos partenaires commerciaux d'exercer ces droits sans crainte de représailles ou de discrimination.

4. Conditions de Travail Décentes

Nous veillons à ce que nos employés et ceux de nos partenaires bénéficient de conditions de travail décentes, respectant les normes internationales et locales en matière de santé et de sécurité, de rémunération juste et équitable, ainsi que de protection sociale. Nous garantissons à nos employés un environnement de travail exempt de harcèlement, d'intimidation et de violences.

5. Protection de la Vie Privée et des Données Personnelles

Nous nous engageons à respecter la vie privée de nos employés, partenaires et clients, ainsi qu'à protéger les données personnelles conformément aux lois et réglementations sur la protection des données (par exemple, le Règlement Général sur la Protection des Données – RGPD). Nous mettons en place des mesures pour garantir la confidentialité et la sécurité des informations personnelles.

6. Lutte contre le Travail des Enfants et le Travail Forcé

Nous affirmons notre engagement à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé sous toutes ses formes. Nous interdisons toute forme d'exploitation des enfants et des adultes par la contrainte, et nous nous engageons à respecter les normes internationales en matière de travail digne et de protection des travailleurs vulnérables.

7. Respect des Droits des Communautés Locales et des Populations Autochtones

Nous respectons les droits des communautés locales et des populations autochtones, notamment leur droit à la consultation préalable, libre et éclairée, avant de réaliser toute activité ayant un impact potentiel sur leurs terres, ressources ou modes de vie. Nous nous engageons à éviter toute forme d'exploitation ou de violation des droits de ces communautés.

8. Transparence et Responsabilité

Nous nous engageons à une communication transparente avec nos parties prenantes, notamment concernant nos pratiques en matière de droits humains. Nous encourageons l'ouverture et la responsabilisation dans la gestion des risques et des impacts potentiels sur les droits humains dans nos chaînes d'approvisionnement et nos relations commerciales.

9. Prévention et Réparation des Violation des Droits Humains

Nous mettons en place des mécanismes de prévention et de correction pour toute violation des droits humains. En cas de violation, nous nous engageons à prendre des mesures appropriées pour remédier aux impacts et, le cas échéant, fournir des recours aux individus ou communautés affectées.

10. Collaboration et Amélioration Continue

Nous nous engageons à travailler en collaboration avec nos partenaires commerciaux, fournisseurs et autres parties prenantes afin d'améliorer continuellement nos pratiques en matière de respect des droits humains. Nous soutenons les initiatives visant à renforcer les droits humains dans nos secteurs d'activité et encourageons nos partenaires à adopter les meilleures pratiques.

Conclusion

Le respect des droits humains est une responsabilité partagée. Nous croyons qu'une entreprise qui respecte les droits humains crée une valeur durable pour ses employés, ses partenaires et la société dans son ensemble. En signant cette charte, nous nous engageons mutuellement à respecter, protéger et promouvoir les droits humains à travers nos activités commerciales, tout en encourageant nos partenaires à faire de même.